

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'OFFRE
DE SOLUTION Internet WDSL
APPLICABLES A PARTIR DU 01/03/2010

Entre

le « Client », attestant être une personne majeure et disposant de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent contrat

Et

« INFOSAT ICPS », Société Anonyme au capital de 225000 euros, dont le siège social est installé au 132 rue Kennedy – 76140 Petit-Quevilly, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro de SIRET B402 156 616, de numéro de TVA FR59 402 156 616 00029 joignable sur son site Internet : <http://www.infosat-telecom.fr> et par téléphone au 0811.032.012 (numéro non-surtaxé), ci-après dénommée "**Infosat**".

Article 1 : Définitions

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou, dans tout autre document émanant d'Infosat relatif à l'objet du Contrat.

-Bon de Commande : Formulaire d'abonnement, document du Contrat fournit par Infosat et rempli par le Client lors de la souscription, notifiant les coordonnées postales et bancaires complètes du Client.

-Brochure Tarifaire : Formulaire récapitulatif de l'ensemble des tarifs d'Infosat auxquels le Client peut être confronté.

-Contrat : Ensemble, de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit et sur le site Internet d'Infosat, des Conditions Générales de Vente, Brochure Tarifaire et Bon de Commande, daté et signé par le Client.

-Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de serveurs reliés entre eux par le biais de réseaux de télécommunications, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique nécessaire.

-Bande passante : Capacité de transmission de données sur le réseau Internet pendant un temps donné, généralement spécifié en nombre de bits par seconde, que se partage un certain nombre de client.

- Equipements : s'entend de tout matériel ou logiciel ou notice nécessaire à l'utilisation du service Infosat.

- Heures Ouvrées : Heures comprises entre 9h00 et 18h00 heures du lundi au vendredi hors jours fériés français tels que définis au Code du Travail.

- IP (Internet Protocol): Protocole Internet définissant le format des données échangées sur Internet, leur adresse et leur mode de transport.
- Kit de Connexion : Ensemble des équipements envoyés à l'Usager permettant de capter le signal émis dans la commune par les équipements d'Infosat. Il est composé d'une antenne, d'un module Power Over Ethernet, d'un transformateur 250V-12V, de deux câbles ethernet RJ45 droit et croisé.
- Maintenance : Identification des défaillances du Service et mise en œuvre des moyens raisonnables nécessaire à la correction de toute défaillance ainsi identifiée.
- Mise à disposition : Date à compter de laquelle le Service est effectivement fourni au Abonné.
- POE (Power Over Ethernet) : Système d'alimentation par lequel un seul et même câble est utilisé pour gérer l'alimentation et le transit des données.
- Point Haut : Endroit depuis lequel le signal radio est émis dans une zone.
- POP: Point d'accès au Réseau Infosat.
- Port d'Accès: Point physique et logique d'accès au Réseau Infosat. La vitesse d'accès du Port Infosat est définie dans chaque Bon de Commande et dénommée débit du Port Infosat.
- Port du Réseau Infosat: signifie le port du réseau de Infosat concentrant le trafic généré par le Client et/ou tout Autre Utilisateur.
- Profil de Compte: Couple composé de l'identifiant et du mot de passe d'un Compte.
- Réseau Infosat: Réseau de télécommunication conçu et opéré par Infosat, constitué de POP répartis sur le territoire métropolitain français, de liaisons de télécommunication entre ces POP et de liaisons d'interconnexion aux réseaux d'autres opérateurs, à l'exclusion du Réseau d'Interconnexion à Internet d' Infosat.
- Réseau d'interconnexion à Internet Infosat : Ensemble de liaisons de télécommunication raccordant le Réseau Infosat à Internet.
- Réseau de Sortie: Réseau de l'abonné vers lequel est routé le trafic IP concentré sur le Réseau Infosat.
- Routeur : équipement de type Cisco 8XX series, permettant la connexion de l'antenne au matériel informatique de l'Usager, et dispositif d'alimentation électrique.
- Service: toute prestation fournie par Infosat à l'abonné ; il peut s'agir d'un hébergement, accès Internet, messagerie...
- Service d'Accès: signifie le service d'accès au réseau du Prestataire et/ou à son Backbone Internet qui est fourni au Client par le Prestataire ou par un tiers, directement ou indirectement, en application d'un contrat séparé entre le Prestataire ou un tiers et le Client.

- Site Abonné: Locaux désignés par l'abonné, dans lesquels Infosat intervient pour l'installation du Service et, le cas échéant, d'Equipements.
- Site Infosat: désigne l'ensemble des services Infosat présentés sur le site Internet à l'adresse <http://www.infosat.tm.fr>
- Transit IP privé Infosat: Transfert et routage de données au protocole IP sur le Réseau Infosat.
- Utilisateur / Usager: Personne morale ou physique, abonné ou employé de l'abonné, faisant usage du Service sous couvert de l'abonné, sans qu'une relation contractuelle directe soit établie entre Infosat et lui.

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions particulières définissent les droits et obligations d'Infosat et de l'Abonné dans le cadre de la fourniture de l'accès à Internet haut débit par Infosat.

La compatibilité technique du matériel dans le cas où celui-ci est fourni par Infosat avec les caractéristiques techniques de la zone de couverture s'apprécie au jour de l'acceptation des présentes et en fonction des informations fournies par l'Abonné.

Le Service permet à l'Abonné un service d'accès à Internet illimité sans aucun coût de communication téléphonique.

L'accès au Service est possible 7j/7 24h/24.

Le Service est réservé aux personnes résidant dans la zone de couverture. Le site du client doit répondre au critère d'éligibilité technique de la ligne, étant entendu qu'Infosat ne pourra être tenue responsable de la non éligibilité d'un Site.

Les conditions techniques préalables et cumulatives suivantes doivent être satisfaites par le Client afin de permettre l'activation du Service par Infosat.

Infosat déterminera, à compter de la réception du Bon de Commande et des documents y afférents, dûment complétés et signés par le Client, si l'ensemble de ces conditions sont remplies par le Client.

Article 3 : Moyens – Conditions d'exploitation

3.1 Obligations d'Infosat

Infosat s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer un service continu auprès de ses abonnés.

3.2 Obligation de l'Abonné

Par la signature du Bulletin de Souscription, le Client donne mandat à Infosat pour effectuer toutes les démarches et opérations techniques nécessaires à la fourniture du Service.

Infosat reste responsable de l'entretien de cette infrastructure. Infosat intervient aux jours et heures ouvrés de ses services techniques. En conséquence, le Client veillera à assurer aux personnes mandatées par Infosat, et qui justifient de leur qualité, la possibilité d'accéder aux locaux où sont installés les ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès.

Le Client veillera également à informer les personnes mandatées par Infosat de l'existence et de l'emplacement des canalisations et équipements de toute nature (gaz, électricité, eau..) et de tous autres facteurs de risque lors des interventions.

Par ailleurs, **le Client est responsable de la conformité aux normes en vigueur de son installation électrique**, et des câbles et équipements terminaux raccordés au réseau. Sur demande d'Infosat ou de l'opérateur alternatif, le Client prend toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation du réseau ou du service qu'il lui serait imputable.

Le Client accepte que, en cas de litige relatif au traitement d'une commande du Service et/ou de contestation, les documents contractuels signés entre Infosat et le Client pourront être communiqués à des opérateurs tiers. Le traitement des situations ayant conduit à exiger de la part du Client la communication desdits documents peut conduire à un report de la date de Mise en Service, sans responsabilité de la part d'Infosat. En cas d'impossibilité de raccordement à l'accès WDSL souscrit, Infosat s'efforcera de proposer au Client une solution alternative, au prix et aux conditions contractuelles et techniques en vigueur pour cette nouvelle solution. Un nouveau Bon de Commande sera signé.

3.2 Confidentialité/loyauté/bonne foi

Chacune des parties s'engage à considérer comme confidentiels le Contrat, tous documents et informations échangés en cours d'exécution du Contrat, ainsi que les techniques, méthodes propres à Infosat et autres procédés et/ou services, objet du Contrat. Chaque partie s'interdit en conséquence de communiquer ou de divulguer ces informations à tout tiers sans accord préalable et écrit de l'autre partie. Néanmoins, l'Abonné autorise Infosat à utiliser son nom, sauf désaccord exprès écrit de sa part, comme référence commerciale, et ce pour toute action de communication d'Infosat.

Chacune des parties s'engage à ne pas nuire à l'autre de quelque manière que ce soit, de manière directe ou indirecte, par action ou abstention, pendant la phase d'exécution du présent contrat.

Chacune des parties s'engage à exécuter les obligations afférentes au contrat dans un esprit de bonne foi réciproque et de coopération mutuelle.

3.3 Contrôle du contenu des services

S'agissant des informations reçues par l'Abonné, Infosat ne dispose d'aucun moyen de contrôle sur les informations, communications, logiciels, photos, vidéos, graphiques, musiques, sons et tout autre élément ou service accessibles par Internet. Infosat n'est ni auteur, ni éditeur du contenu des données disponibles par Internet mais simple prestataire de service et en aucun cas Infosat ne peut être tenu pour responsable du contenu des services accessibles par Internet autres que ceux créés par Infosat. Cependant si Infosat détient une forte présomption d'un agissement illicite de la part de l'un de ses abonnés, Infosat se réserve le droit d'interrompre le service immédiatement afin de procéder aux investigations nécessaires.

3.4 Sécurité des données

La connexion et les services peuvent présenter un risque d'intrusion des tiers dans le système de l'Abonné WDSL à qui il appartient de prendre toutes les précautions appropriés de façon à protéger ses données et logiciels contre de telles intrusions et contre toute contamination par des virus. En

aucun cas, Infosat ne saurait être responsable des dommages à l'équipement ou aux données de l'Abonné du fait de sa connexion.

Sauf en ce qui concerne la partie du Réseau dont elle a la charge, Infosat ne pourra donc en aucun cas être responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés à Internet.

A ce titre, l'abonné reconnaît que si la responsabilité d'Infosat était retenue dans l'exécution du présent contrat, Infosat ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice, matériel ou immatériel, direct ou indirect tels que la perte du chiffre d'affaires, le résultat d'études erronées, et la perte de données, et que l'abonné ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements effectués, au titre des frais d'abonnement des services, au maximum au cours des six derniers mois.

3.5 Risques inhérents à l'utilisation d'Internet

S'agissant des informations fournies par l'Abonné, celui-ci est expressément averti du fait que les données qui circulent sur Internet ne bénéficient d'aucune protection et qu'il lui appartient de ce fait de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurisation des transmissions. Ainsi l'Abonné supportera seul les conséquences liées au détournement éventuel des informations qu'il aura transmises sur Internet.

L'Abonné s'engage à ne pas utiliser les services à des fins de piratage, d'intrusion dans des systèmes informatisés ou de "hacking", ainsi que tout autre agissement répréhensible civilement ou pénalement et/ou susceptible de causer des dommages à autrui.

Dans le cadre de la technologie WDSL, Infosat fournit une sécurisation des réseaux composée comme telle :

- Une clé de type WPA2 destinée à protéger le lien,
- Un filtrage par adresse MAC du kit de connexion de l'utilisateur.

Cependant, L'Abonné reconnaît et accepte que le réseau Internet puisse être saturé et/ou que les données échangées par ce réseau puissent être, malgré la présence de systèmes de sécurité, détournées, et/ou que les dispositifs de cryptage utilisés puissent être, malgré toutes les précautions prises, contournés et conséquemment, dégage Infosat de toute responsabilité sur ces événements s'ils arrivaient.

3.6 Risques inhérents à l'utilisation d'une liaison radio

Par rapport à la technologie sans fil, l'Usager et le bénéficiaire du Service reconnaissent avoir été informés que cette technologie présente des inconvénients qui lui sont inhérents. En effet, une altération du débit (pouvant aller jusqu'à la coupure de service) est possible à partir du moment où l'utilisateur s'éloigne du point d'accès, lors d'interférences dues à la rencontre d'obstacles. Infosat ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, qui pourraient résulter du fait d'inconvénients liés à la technologie sans fil utilisée, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de service liée aux dits inconvénients.

Infosat utilise une technologie sans fil dans la gamme de fréquence de 5 GHz. Cette bande de fréquences est susceptible d'être utilisée par d'autres technologies qui peuvent générer des interférences par rapport au signal radio d'Infosat dans certains cas. C'est pourquoi, Infosat n'engage pas sa responsabilité dans les perturbations clairement passagères du signal.

Article 4 : Le Service

4.1 Mise à disposition du service

Le délai de Mise en Service pour le Service WDSL est de trente (30) Jours Ouvrés à compter de la date à laquelle le dossier (Bon de Commande, et éléments relatifs au mode de facturation choisi, etc) est parvenu complet et signé à Infosat.

En cas de retard de livraison imputable au Client, les redevances mensuelles du Service seront dues à compter de la date de réception du procès verbal de mise en service.

4.2 Délais de modification du Service

Sauf accord contraire et à compter de la réception, par Infosat, de la demande de modification du Client, le délai maximum est de trente deux (32) Jours Ouvrés

4.2.1 Livraison et mise en service

L'obligation d'Infosat est une obligation de moyen.

Dès réception du Bon de Commande et conclusion du Contrat au siège social d'Infosat, un délai d'un mois débute au terme duquel un Kit de Connexion et un Routeur auront théoriquement été fournis. Les approvisionnements en matériel de télécommunications dépendent de fournisseurs qui sont indépendants d'Infosat. C'est pourquoi, en cas de retard de livraison du Kit de Connexion et/ou du Routeur, aucune indemnité ne pourra être demandée par l'Usager.

Les mises en service des abonnements souscrits et enregistrés sont effectuées dans les meilleurs délais définis par Infosat compte tenu notamment des impératifs techniques et de la validation des moyens de paiement.

L'abonnement et l'accès aux services Infosat au moyen de tout terminal alternatif non validé par Infosat ou ne réunissant pas les pré-requis minimums, se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur et toute dégradation ou impossibilité d'accès partielle ou totale aux services Infosat ne rendra pas son utilisateur éligible à l'assistance technique fournie par Infosat.

En particulier, Infosat ne garantit pas le fonctionnement du service en cas d'utilisation d'un équipement non proposé par Infosat.

Infosat se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier immédiatement l'abonnement en cas de trouble et/ou de perturbation du réseau du fait de l'utilisation par l'Abonné d'un routeur non validé par Infosat, auquel cas l'Abonné sera seul responsable des éventuels dommages apportés au réseau d'Infosat ou de l'opérateur.

Il est précisé qu'Infosat pourra à tout moment demander à l'Abonné d'effectuer d'éventuelles mises à jour logicielles de son Kit de Connexion et/ou de son routeur afin de pouvoir rester connecté au Service. A défaut, l'Abonné sera seul responsable de l'interruption éventuelle du Service.

L'Abonné autorise Infosat dans le cadre d'un service de maintenance à distance à accéder à son routeur et/ou Kit de connexion d'y opérer les modifications nécessaires.

Il appartient à l'abonné de s'assurer que le service choisi comporte la fourniture du Routeur et/ou Kit de connexion.

L'utilisation du service s'effectue au moyen d'un Routeur fournis par Infosat dont l'utilisation implique le respect des obligations correspondantes, définies ci-après au paragraphe 5.1.3.

Une fois l'inscription de l'Usager validée, Infosat fournit un Kit de Connexion et un Routeur à l'adresse de l'Usager, indiquée sur le Bon de Commande. Une installation, par les soins d'Infosat chez l'Usager du Kit de Connexion et du Routeur sera effectuée. Infosat garantit son installation, tout le temps de l'abonnement que si, et seulement si, cette dernière ne subit aucune modification autre que celles d'Infosat. La date de réception des équipements à l'Abonné matérialise la date de production de l'offre de liaison. Cette date fait foi dans tous les échanges entre Infosat et l'Abonné.

4.2.2 Activation du service et modalités

La facturation est enclenchée dès que l'installation est validée par chacune des deux parties. Dans l'éventualité où Infosat considérerait que le signal serait trop faible pour permettre à l'Usager de se connecter, Infosat se réserve le droit de reprendre le matériel au complet, l'inscription de l'usager serait alors annulée et les frais éventuellement prélevés à l'Usager remboursés.

4.3 Accès Internet

Les débits d'Infosat sont garantis à hauteur de 95 % du temps. Autrement dit, l'Usager ne pourra nullement prendre comme garantie un débit relevé lors d'une de ses connexions et par conséquent, en aucun cas exiger des indemnités relatives à un éventuel écart.

4.4 Support Client

Infosat met à la disposition de l'Abonné un service d'accueil téléphonique de 09h00 à 18h00, du lundi au vendredi (jours ouvrés) pour les questions d'ordre technique et commercial. Le numéro est : 0811.032.012 (tarif local France Télécom en vigueur). Par ailleurs, toute réclamation peut être adressée par courrier électronique à l'adresse : hotline@mcom.fr

4.5. Statistiques Réseaux

Infosat met, en standard, à la disposition du Client un outil permettant d'accéder aux statistiques d'utilisation de la bande passante du Service WDSL.

4.6 Identification et mot de passe

L'acceptation par Infosat d'une demande d'Abonnement à l'un des services se traduira par l'attribution au demandeur d'un code personnel.

L'Abonné devra utiliser le code personnel qui lui a été attribué par Infosat. Pour des raisons d'ordre technique, notamment de disponibilité, ou d'éthique, Infosat se réserve cependant le droit d'en proposer un de substitution.

L'Abonné s'engage à conserver secret chacun des éléments constitutifs de son identification (Identifiant et/ou code personnel) et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte de vol ou de divulgation accidentelle des éléments d'identification de l'Abonné, celui-ci doit en informer Infosat dans les meilleurs délais afin de les annuler et qu'Infosat en communique de nouveaux à l'Abonné. Il est précisé que tout usage des éléments d'identification de l'Abonné est fait sous l'entière responsabilité de ce dernier.

La communication de ce code personnel est faite par courrier ou télécopie. La modification des éléments d'identification de l'Abonné pourra de plein droit être soumise à des conditions tarifaires particulières.

L'Abonné est seul responsable de l'utilisation de son code personnel. Toute connexion à un service Infosat, réalisée à partir du code personnel de l'Abonné est réputée avoir été effectuée par l'Abonné.

4.7 Garantie de temps de rétablissement

Infosat s'efforcera de corriger une interruption de **service** et de rétablir le service dans un délai maximum de quatre (4) heures ouvrées (de 8h à 18h du lundi au vendredi (sauf jours fériés) à compter du moment où le client contacte pour la première fois le Service après Vente de Infosat afin d'établir un ticket d'incident en raison de ladite interruption.

Pour tout problème **matériel (sous réserve de respect des conditions mentionnées dans le paragraphe 5.1.5)** la garantie du temps de rétablissement est de huit (8) heures, avec la possibilité pour l'utilisateur de bénéficier d'un GTR de 4 heures moyennant un forfait supplémentaire de 200 €, relatif à l'installation d'un matériel dit de « spare ». Le délai de temps de rétablissement est calculé comme suit : Temps entre la date et l'heure d'ouverture du ticket d'incident et le rétablissement du service. Le service sera considéré comme interrompu lorsque l'utilisation de l'ensemble du service est impossible.

Au delà de ce délai, infosat s'engage à payer des indemnités compensatrices à l'utilisateur. Ces indemnités seront alors limitées comme suit :

Modalités de définition des pénalités forfaitaires	
Dépassement du GTR inférieur ou égal à 1h	10% du montant de l'abonnement mensuel
Dépassement du GTR compris entre 1h et 2h	20% du montant de l'abonnement mensuel
Dépassement du GTR compris entre 2h et 3h	30% du montant de l'abonnement mensuel
Dépassement du GTR supérieur à 3h	40% du montant de l'abonnement mensuel

Le montant des pénalités de GTR versés chaque année calendaire est plafonné à 6 mois d'abonnement annuel. L'utilisateur et ses assureurs renoncent à tous recours contre Infosat Telecom et ses assureurs au delà de ce plafond.

4.8 Disponibilité des services

La disponibilité des services proposés par Infosat est permanente, sous réserve d'interruptions, qu'elles soient inhérentes à la fiabilité technique ou qu'elles découlent des nécessités liées à la maintenance.

Articles 5 : Conditions préalables à la mise en disposition du service

Les conditions techniques préalables et cumulatives suivantes doivent être satisfaites par le Client afin de permettre l'activation du Service par Infosat.

Infosat déterminera, à compter de la réception du Bon de Commande et des documents y afférents, dûment complétés et signés par le Client, si l'ensemble de ces conditions sont remplies par le Client.

5.1 Conditions de raccordement

Pour toute personne qui ne réside pas directement dans une zone où Infosat est implantée, un plan et les coordonnées géographiques seront exigés lors de l'inscription pour réaliser l'ingénierie radio afin de déterminer si l'Usager peut utiliser le réseau Infosat. Pour pouvoir prétendre souscrire à un abonnement chez Infosat, l'Usager doit résider dans une zone dans laquelle Infosat possède un émetteur ou proche de la zone de cet émetteur. Après une étude radio précise, Infosat se réserve le droit d'autoriser ou non l'inscription d'une personne dans un souci de qualité de service.

5.1.1 Desserte Interne

Infosat assure l'installation du kit de connexion ainsi que du Routeur chez l'Usager dont il supportera les frais et les responsabilités.

Infosat accorde à l'Usager la possibilité de connecter (par le biais du Routeur fournit), sans limitation de durée de connexion, un équipement informatique personnel à l'équipement terminal (le Kit de Connexion) afin de capter le signal émis depuis le Point Haut en vue de recevoir et d'envoyer des données à travers Internet.

5.1.2 Le Client est tenu :

D'informer Infosat, ou les personnes mandatées, de l'existence et de l'emplacement des canalisations de toute nature et de tout autre facteur de risque pouvant survenir dans le Site.

5.1.3 Le Client s'engage :

A ne pas modifier les Equipements fournis par Infosat et, en particulier, ceux installés sur les Sites. Il ne doit en aucun cas :

- débrancher ou couper l'alimentation de ces Equipements (sauf cas de force majeure (orages) ;
- modifier le câblage des cartes ;
- modifier la configuration de ces Equipements.

Sauf demande express de la part d'Infosat.

5.1.4 Le Client assume :

La charge des risques de détérioration (sous réserve de l'usure normale), de perte ou de vol des

accessoires optionnels sera transférée à l'utilisateur dès sa réception et pendant toute la durée de leur mise à disposition par Infosat. L'utilisateur devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques. A l'issue de l'abonnement au Service, les accessoires optionnels mis à la disposition de l'utilisateur par Infosat au titre du Service doit(vent) être retourné(s) au complet, en bon état de fonctionnement dans son(leurs) emballage(s) d'origine. Les produits non-retournés dans les conditions précitées pourront dès lors être facturés à l'utilisateur pour leur valeur à neuf.

5.1.5 Maintenance

En cas de panne non imputable à l'utilisateur, le matériel sera réparé ou échangé gratuitement pendant toute la durée du contrat, pour autant que le compte de l'utilisateur ne présente pas d'impayés ou d'autres irrégularités.

Cette maintenance ne sera assurée qu'à partir du moment où l'infrastructure d'Infosat n'a subi aucun changement de la part de l'utilisateur ou d'un tiers et non validé par Infosat.

En cas de panne, causée par l'utilisateur ou un tiers, Infosat présentera un devis à l'utilisateur et seule l'acceptation de ce dernier par l'utilisateur déclenchera l'intervention d'Infosat. Aucun dédommagement ne sera alors réclamable en cas de dépassement du GTR.

Article 6 : Obligations et responsabilités d'Infosat

Dans le cas où la responsabilité d'Infosat serait rapportée dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales, il est expressément convenu qu'elle ne serait tenue à réparation que du préjudice direct et immédiat dans la limite d'un montant de dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant de six mois d'abonnement aux services d'Infosat.

En particulier, Infosat ne saurait être tenue responsable de tous dommages indirects, les dommages indirects correspondant aux dommages ne résultant pas directement ou exclusivement de la défaillance du Service, non plus que des pertes d'exploitation et des préjudices commerciaux.

Infosat n'est pas responsable de la qualité de transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs connectés au réseau Internet. La responsabilité de Infosat ne saurait notamment être mise en cause en cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux français, ou de défaillance de ses sous-traitants.

La responsabilité d'Infosat ne saurait être directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit pour les dommages résultant de l'un des événements suivants : une interruption du Service motivée par le comportement de l'Abonné et/ou des Utilisateurs ou par des opérations de Maintenance, tout incident ou interruption du Service dû à un incident/panne survenant sur d'autres réseaux que le Réseau Infosat ou un mauvais fonctionnement des équipements, matériels et/ou logiciels et infrastructures de l'abonné ou des Utilisateurs, l'utilisation ou le dysfonctionnement imputable à l'abonné, des moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services Internet ou de les sélectionner, en cas d'accès illicite, de maintien frauduleux ou de dégradation des serveurs, équipements et/ou bases de données de l'abonné et/ou des Utilisateurs.

Chacune des Parties déclare avoir souscrit, au jour de la signature du Contrat, une police d'assurance responsabilité civile à l'égard des tiers auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Elle s'acquittera des primes relatives pendant toute la durée du présent contrat et en

justifiera à l'autre Partie, sur simple demande de celle-ci.

Article 7 : Obligations et responsabilités du Client

L'Abonné veillera à recourir à une utilisation loyale des produits et services d'Infosat, et veillera en conséquence à éviter toute consommation abusive ou perturbatrice des ressources mises à sa disposition par Infosat, en prévenant et s'abstenant de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau Infosat.

L'Abonné est seul responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation ou d'une panne qui lui serait imputable des équipements qui lui sont fournis par Infosat et des équipements dont il est propriétaire. Dans l'hypothèse de relations commerciales entre l'Abonné et des clients finaux pour l'utilisation des produits ou services fournis par Infosat, il est convenu qu'Infosat se réserve le droit de solliciter directement les clients finaux pour la promotion et la commercialisation de ses propres produits ou services.

Article 8 : Durée, date d'effet et résiliation du Contrat

8.1 Durée, date d'effet et renouvellement

La durée de l'Abonnement au Service WDSL est de douze mois minimum à compter de la date de mise en service du compte d'accès Internet chez Infosat.

L'Abonnement est renouvelé par reconduction express par période de 12 mois selon les tarifs et les conditions d'Infosat en vigueur à la date de renouvellement.

Néanmoins, l'Abonnement pourra être résilié par l'Abonné en cas de déménagement dans une zone non couverte par envoi à Infosat d'une lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de pièces justificatives et sous réserve de respecter un préavis d'un (1) mois.

En cas de déménagement de l'Abonné dans une zone couverte et éligible aux conditions du WDSL, l'Abonnement pourra être transféré, sous réserve que l'Abonné ait informé Infosat par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai permettant l'ouverture du nouvel accès avant la date du transfert. Le transfert d'Abonnement est facturé par Infosat.

8.2 Résiliation

Chaque partie pourra résilier le contrat à chaque échéance par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 30 (trente) jours. Le non respect de ce préavis entraînera une pénalité d'un mois de loyer.

Infosat pourra résilier le Contrat, sans préavis et sur simple notification écrite (mail), du fait d'un manquement grave du Client, qui n'aura pas été réparé à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours suivant notification écrite (mail), portant sur ledit manquement. Cette résiliation ne donnera droit à aucun dédommagement et ou remboursement des sommes déjà versées au titre du contrat.

En outre, le Client pourra résilier le contrat automatiquement, sans préavis et sur simple notification écrite (mail), du fait d'un manquement grave d'Infosat, qui n'aura pas été réparé à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours suivants notification écrite (mail) du Client, portant sur ledit

manquement. Cette résiliation donnera droit au remboursement des sommes déjà versées pour la période en cours.

8.3 Suspension / résiliation par Infosat

Infosat se réserve le droit de suspendre immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, tout abonnement et /ou tout service en cas de défaut de paiement partiel ou total ; liquidation, mise en règlement judiciaire, placement sous administration provisoire du client, dans le respect des dispositions légales en vigueur ou en cas de violation des présentes Conditions Générales, notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive, en cas de manquement aux obligations relatives au contenu, aux messages, aux informations fournies par l'Abonné, en cas de violation de la vie privée, de diffamation ou d'insulte, en cas d'agissement visant à permettre la réception frauduleuse des services d'Infosat ou en raison de tout acte de piratage, d'utilisation ou de tentative d'utilisation de données en violation des lois et règlements, notamment s'introduire dans un système informatique, en altérer le contenu ou commettre l'une quelconque des infractions réprimées par les articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal ("hacking"). Le prix de l'abonnement pour toute la durée de l'abonnement restant à courir est immédiatement exigible par Infosat à titre d'indemnités forfaitaires, outre l'application d'une pénalité au titre des frais de remise en service, le cas échéant, égale au montant des frais de mise en service de la prestation concernée (à défaut, la pénalité est fixée à la somme minimale et forfaitaire de 50 euros H.T.).

Infosat se réserve le droit de résilier l'abonnement en cas de défaillance grave de l'opérateur ou en cas de persistance d'un cas de force majeure, au-delà d'un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours après sa survenance.

7.4 Cessibilité du contrat

Infosat se réserve la faculté de transférer à toute autre société les droits et obligations des présentes Conditions Générales, pour autant que cette société ne modifie pas substantiellement les services fournis à l'Abonné.

L'Abonné ne peut céder ce contrat avec les droits et obligations y afférentes sans l'accord préalable écrit d'Infosat, mais néanmoins devra en informer Infosat afin que les détails d'ordre administratif soient pris en compte.

Article 9 : Conditions financières

9.1 Tarifs

La liste des tarifs d'Infosat en vigueur, applicables au jour de la commande, figure sur le site www.infosat-telecom.fr. Les tarifs sont hors taxes et établis en euros. Le prix est révisable annuellement.

9.2 Facturation

La prestation est payable d'avance et le prix doit être versé en totalité lors de la commande. Le paiement du service est dû à la date de l'échéance. Le paiement doit être fait soit par chèque (entraînant des frais de traitement), soit par prélèvement automatique, soit par virement bancaire.

Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins, autre que ceux cités précédemment. Des frais seront appliqués au Client en cas de nécessité de relance de paiement du fait d'un oubli ou d'un problème de prélèvement. Les tarifs en vigueur sont ceux disponibles sur la brochure tarifaire disponible sur le site web d'Infosat. Les frais de recouvrement des factures sont à la charge de l'Abonné.

Dans l'hypothèse de relations commerciales entre l'Abonné et des clients finaux pour l'utilisation des produits ou services fournis par Infosat, il est expressément convenu que l'abonné est tenu de faire figurer sur son contrat avec le client final, l'existence d'un droit pour Infosat au recouvrement des sommes dues directement auprès des clients finaux.

9.3 Matériel optionnel

Toute commande d'accessoire optionnel de la part de l'Usager doit être formulée par courriel ou par lettre manuscrite puis envoyée ou faxée au siège social d'Infosat. La réponse d'Infosat n'engage aucun délai de temps. Toute commande d'accessoire optionnel de la part de l'Usager, tels qu'une rallonge de câble, fera l'objet de frais additionnels qui seront débités lors du prélèvement du mois suivant, relativement à la brochure tarifaire.

Article 10 : Force majeure

Chacune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du contrat due à un événement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence françaises.

Pourront notamment être qualifiés de cas de force majeure, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de télécommunications, panne EDF, incendie, inondation, intempéries, explosions, effondrement des installations, épidémie, avaries, perturbations du spectre radio... ou lock-out chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de fournisseurs ou prestataires, ou tout autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Infosat.

En cas de force majeure d'une durée supérieure à quinze (15) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation en plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

Article 11 : Litiges

En cas de différent relatif à la validité ou à l'application du contrat, les parties devront se soumettre à une conciliation, préalable à toute saisine juridictionnelle ou action contentieuse, devant permettre de trouver un accord amiable. Le Client devra prendre contact avec le responsable légal de Infosat.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Sous réserves de la qualité de commerçant du Client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions

Articles 12 : Protection de la vie privée

Infosat assure la protection, l'intégrité et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect de la Loi " informatique et libertés " n° 78-17 du 6 janvier 1978 ainsi que le secret des correspondances dans le respect des lois et règlements. Les informations recueillies par Infosat dans le cadre de la souscription à l'une des offres Infosat concernant l'Abonné peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. L'abonné peut exercer ce droit d'accès, de rectification et /ou d'opposition en écrivant à Infosat : 132 rue du président Kennedy 76140 Le-Petit-Quevilly.

Articles 13 : Propriété intellectuelle

L'Abonné respectera les droits de propriété intellectuelle, de quelque nature qu'ils soient, relatifs aux équipements et logiciels fournis par Infosat dans le cadre du présent contrat. A ce titre, l'Abonné s'interdit toute intervention, même mineure, autres que celles expressément prévues dans les manuels d'utilisation, sans l'accord exprès et préalablement écrit d'Infosat. Propriété des logiciels L'Abonné reconnaît que les logiciels nécessaires pour le bon fonctionnement du service sont mis à la disposition du client pendant la durée du présent contrat et n'appartiennent en aucun cas à celui-ci.

Article 14 : Modification, validité des conditions générales

14.1 Modifications des conditions générales

Infosat dispose de la faculté de modifier les présentes Conditions Générales. Les Conditions Générales modifiées sont mises en ligne sur le Site, ce dont l'Abonné est informé par courrier électronique sur son adresse e-mail principale. A compter de la connaissance des nouvelles Conditions Générales (date du courrier électronique), l'Abonné dispose d'un délai d'un mois pour refuser les modifications, en adressant le refus sur courrier électronique à Infosat. A défaut d'un refus express de l'Abonné dans ce délai, ce dernier est réputé expressément avoir adhéré aux Conditions Générales modifiées. Les Conditions Générales en ligne prévalent sur les Conditions Générales imprimées.

14.2 Validité des conditions générales d'utilisation

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales serait déclarée contraire à la loi ou de toute autre manière légitimement inexécutable, cette clause sera déclarée nulle et non avenue sans qu'il en résulte la nullité de l'intégralité des présentes Conditions Générales.

Article 15 : Dissociation

Si une stipulation des présentes Conditions ou l'application d'une telle stipulation à l'Abonné ou à Infosat était considérée par un Tribunal compétent comme contraire à une loi applicable, les autres stipulations des présentes conditions resteraient en vigueur et seraient interprétées de façon à donner effet à l'intention des parties, telle qu'exprimée à l'origine. Il est convenu que si une clause des présentes conditions était réputée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein et entier effet.